



N° 42 | 2023

# NOTE D'ORIENTATION

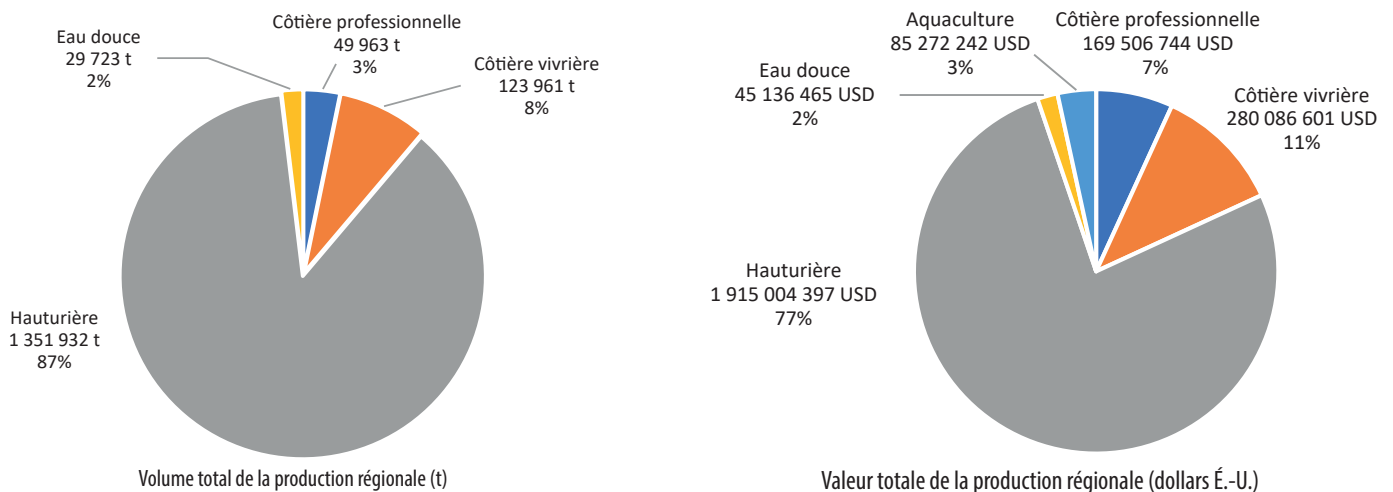
## Étude Benefish 4 : conclusions et implications stratégiques relatives à la pêche hauturière

### Objet

La présente note d'orientation met en lumière les conclusions et les implications stratégiques présentées dans l'étude Benefish 4 pour la pêche hauturière. L'étude s'est penchée sur la production halieutique (côtière, hauturière, aquacole et en eau douce) aux niveaux national et régional et a permis de quantifier les retombées de ces différentes catégories de pêche (contribution au PIB, exportations, recettes publiques, emploi et nutrition)<sup>1</sup>.

### La production halieutique hauturière dans la région en 2021

Sur la base des informations disponibles pour chaque membre, l'étude Benefish 4 a estimé le volume et la valeur de la production halieutique et aquacole dans chacun des États et Territoires insulaires océaniques pour l'année 2021. Les valeurs totales obtenues pour tous les pays océaniques sont présentées dans les deux graphiques ci-dessous et sont comparées à la production totale des autres secteurs<sup>2</sup>. La production halieutique hauturière dans la région s'est établie à 1 351 932 tonnes (t) en 2021, pour une valeur de 1 915 004 397 dollars des États-Unis<sup>3</sup>.



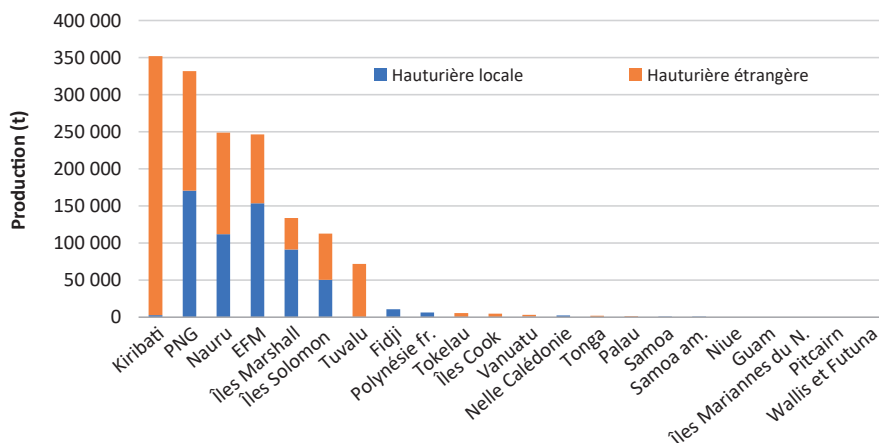
<sup>1</sup> Le rapport intégral de l'étude Benefish 4 est disponible à l'adresse suivante : <https://purl.org/spc/digilib/doc/ppizh>.

<sup>2</sup> L'aquaculture n'est pas prise en compte dans le graphique sur le volume de production, car différentes unités de mesure sont utilisées pour quantifier la production aquacole (tonnes et unités).

<sup>3</sup> Selon le document intitulé Overview of Tuna Fisheries in the Western and Central Pacific Ocean, Including Economic Conditions – 2021 (vue d'ensemble des pêcheries thonières du Pacifique occidental et central, et des conditions économiques associées en 2021), soumis à la session de 2022 du Comité scientifique de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central, le volume et la valeur des prises thonières hauturières effectuées dans la zone de couverture statistique de la Commission en 2021 s'élevaient respectivement à 2 493 571 t et 4,6 milliards de dollars É.-U. Ces chiffres sont nettement supérieurs aux estimations produites dans l'étude, car l'estimation de Williams et Ruaia (2022) a) se fonde sur une zone géographique bien plus étendue, qui englobe les eaux de certains pays asiatiques ; et b) intègre les valeurs à la livraison (valeurs rendues) et non les valeurs au départ de la région, telles qu'utilisées dans l'étude Benefish.

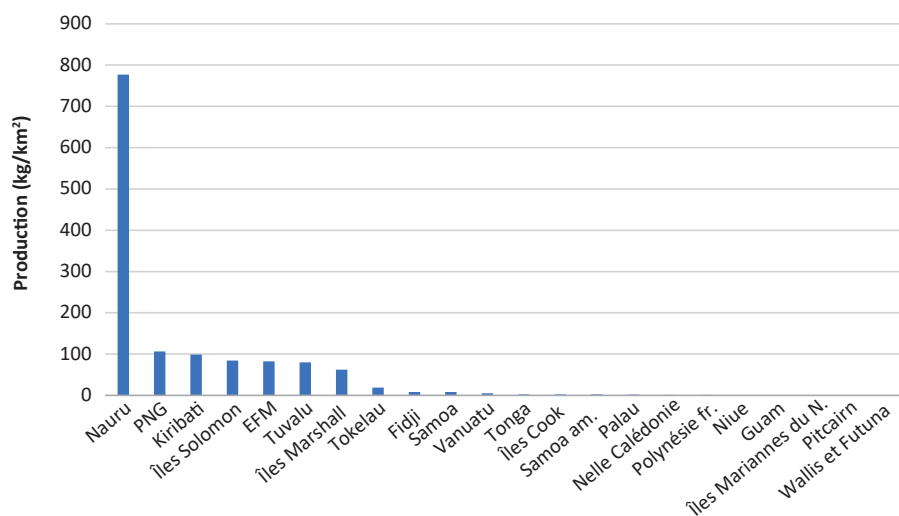


Le graphique ci-dessous rend compte de la production hauturière de chaque État et Territoire pour l'année 2021, ventilée par catégorie de navire de pêche hauturière (unités locales ou étrangères).



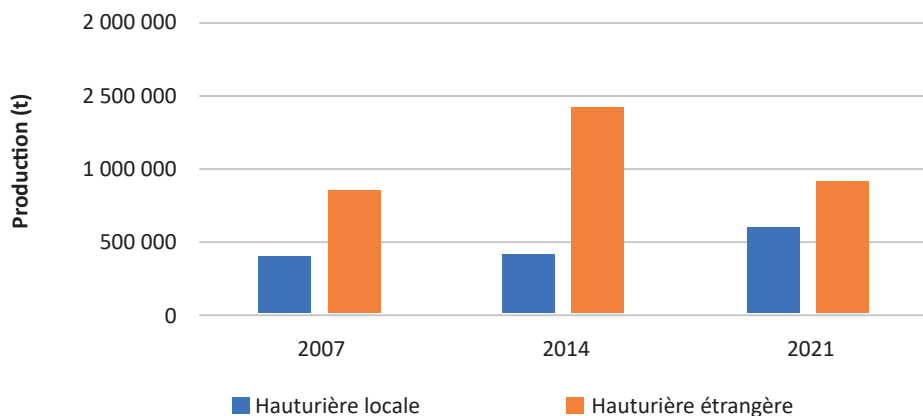
Production hauturière (t) des flottilles locales et étrangères en 2021

Pour analyser la pêche hauturière, on peut aussi calculer les captures par kilomètre carré dans la zone des 200 milles marins de chaque pays. Ainsi, la production combinée des navires de pêche hauturière locaux et étrangers (en kg) pour 2021 a été divisée par la superficie de chaque zone, comme indiqué dans la figure ci-dessous. La densité de production est la plus élevée dans les pays parties à l'Accord de Nauru, hormis Palau. Nauru est le pays où la densité de production est de loin la plus importante, puisqu'elle est près de huit fois supérieure à celle du pays arrivé en seconde place. Nauru dispose en effet d'une petite zone très productive (320 000 km<sup>2</sup>), où les prises hauturières sont considérables (249 000 tonnes).



Production hauturière (kg) par kilomètre carré

Les volumes de production hauturière (en tonnes) calculés dans les trois études Benefish (2007, 2014 et 2021) ont été comparés, comme illustré dans le graphique ci-dessous.



Production hauturière des États et Territoires insulaires océaniques en 2007, 2014 et 2021

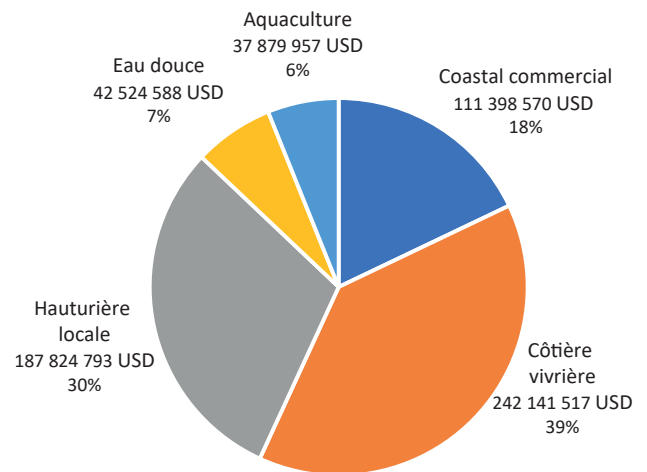
## Messages clés

L'étude Benefish 4 a livré plusieurs messages clés sur la production halieutique hauturière :

- Les conditions de mesure de la production halieutique dans la région sont nettement meilleures pour le secteur hauturier que pour le secteur côtier. Dans l'ensemble, les systèmes statistiques pour la pêche hauturière sont relativement bien établis à l'échelle tant nationale que régionale – le Programme pêche hauturière de la CPS a joué à cet égard un rôle majeur dans la mise à niveau des capacités nationales.
- La production totale de la pêche hauturière dans la région, exprimée en volume, est près de neuf fois supérieure à celle de la pêche côtière. En valeur, elle n'est plus que 4,4 fois supérieure à la production côtière, ce qui s'explique par la valeur unitaire élevée des produits de la pêche côtière et la très forte valeur marchande de certains produits (holothuries, par exemple).
- En 2021, année marquée par la COVID-19, la production de plusieurs pêcheries hauturières dans la région était en recul. Dans la plupart des pays, les incidences de la COVID-19 ont été les plus fortes en 2020, et, dès 2021, elles avaient été pour la plupart (mais pas toutes) atténuées.
- Malgré les répercussions de la COVID-19, la production des unités locales de pêche hauturière était plus élevée en 2021 que lors des précédentes évaluations Benefish. Cela s'explique vraisemblablement par l'intensification des efforts déployés pour relocaliser l'effort de pêche des flottilles hauturières étrangères.
- C'est dans la zone de Kiribati qu'a été enregistré le plus grand volume de production hauturière en 2021 (352 031 t), malgré l'absence de conditions El Niño historiquement favorables à l'augmentation de la production à Kiribati.
- La grande majorité de la production hauturière se concentre dans les pays parties à l'Accord de Nauru et dans les régions situées à moins de 10 degrés de latitude.
- Dans environ un tiers des pays où la pêche hauturière est un secteur important, la flottille de pêche est à 100 % locale ; dans le second tiers, les unités sont aussi bien locales qu'étrangères ; et dans le tiers restant, toutes les unités de pêche sont étrangères.
- Dans près de la moitié des États et Territoires insulaires océaniques, aucun navire étranger ne pêche dans les eaux hauturières. Les raisons en sont principalement les suivantes : politiques en vigueur dans le pays métropolitain auquel est affilié le territoire considéré (4 Territoires), volonté de protéger les flottilles locales (2 États, 2 Territoires), création d'une vaste aire marine protégée englobant la zone (1 Territoire), et distance séparant le pays des principales zones de pêche (1 État).

L'étude Benefish 4 a livré plusieurs messages clés sur les retombées de la pêche hauturière :

**Contribution de la pêche hauturière au PIB :** Compte tenu du mode de calcul du PIB<sup>4</sup>, la pêche hauturière pratiquée par les navires étrangers n'est pas prise en compte dans le PIB des États et Territoires insulaires océaniques. La contribution des flottilles locales de pêche hauturière au PIB est modeste au regard de leur volume de production relativement important, pour deux raisons : a) la valeur unitaire des produits de la pêche côtière est plus élevée ; et b) les flottilles locales consomment un volume assez important d'intrants provenant d'autres secteurs (équipement, carburant, etc.). Comme le montre le graphique ci-dessus, la contribution de la pêche hauturière au PIB dans la région représente 30 % de la contribution totale de la pêche au PIB, tandis que la part de la pêche côtière (professionnelle et vivrière) est de 57 %.



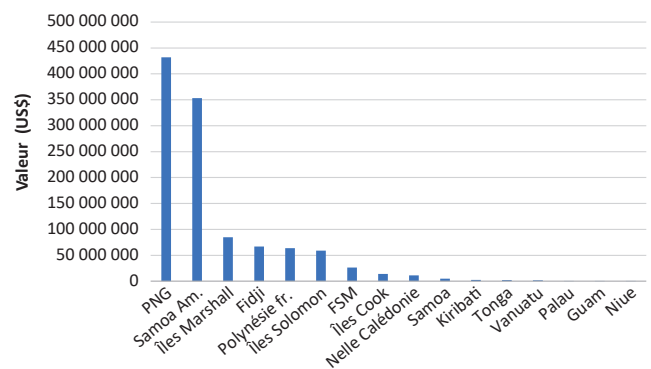
Contribution de la pêche au PIB dans la région océanique

**Contribution de la pêche hauturière aux exportations :** Le diagramme ci-dessous illustre la valeur des exportations halieutiques en 2021.

- Les États et Territoires insulaires océaniques comptabilisant en valeur les exportations halieutiques les plus élevées sont la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Samoa américaines. Sur les quelque 1,1 milliard de dollars des États-Unis rapportés par les exportations halieutiques en provenance de la région en 2021, environ 70 % ont été perçus par ces deux pays.
- Exprimées en valeur réelle, les exportations halieutiques totales de la région ont augmenté d'environ 20 % au cours de la période 2014–2021, malgré la pandémie de COVID-19 en 2021.
- Dans cinq États et Territoires, les exportations halieutiques représentent plus de 70 % de la valeur totale des exportations.

**Contribution de la pêche hauturière aux recettes publiques :** La valeur des droits d'accès délivrés en 2021 pour la pêche hauturière est indiquée dans le graphique de la page suivante.

Les droits d'accès perçus par les États et Territoires insulaires océaniques pour la pêche hauturière en 2021 sont estimés à 514 772 404 dollars É.-U., soit 26,8 % de la valeur des prises hauturières cumulées pour tous les États et Territoires insulaires océaniques en 2021 (1 915 004 397 dollars É.-U.).

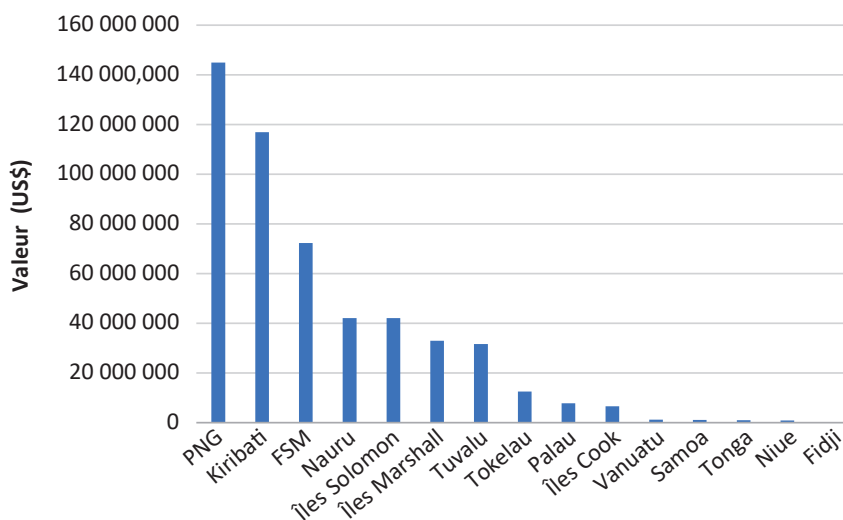


Valeur des exportations halieutiques (en dollars É.-U.)

<sup>4</sup> Le PIB mesure la valeur de tous les biens et services produits dans une économie. Les droits d'accès ne sont ni un bien ni un service et ne sont donc pas comptabilisés dans le PIB.

### Contribution de la pêche hauturière à l'emploi :

Les conserveries et usines de découpe du thon sont gourmandes en main-d'œuvre ; la plupart des emplois créés par la pêche hauturière dans la région sont concentrés dans ce secteur d'activité, présent en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Îles Salomon, aux Îles Marshall, aux Fidji et aux Samoa américaines. L'Agence des pêches du Forum (FFA) a accompli un remarquable travail de collecte d'informations sur l'emploi dans le secteur de la pêche hauturière dans la région. Le nombre total d'emplois associés à la pêche hauturière dans les pays membres de la FFA en 2021 est estimé à 27 442, un chiffre en hausse de 42 % par rapport à 2015, ce qui s'explique principalement par l'activité de transformation à terre.



Valeur des droits d'accès (en dollars É.-U.)

### Contribution de la pêche hauturière à la nutrition :

Bien que la contribution de la pêche hauturière aux approvisionnements alimentaires dans la région soit modeste par rapport à celle de la pêche côtière (la plupart des poissons pêchés dans les eaux hauturières sont exportés), elle est en augmentation. En 2015, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum ont adopté la Feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie<sup>5</sup>, qui définit des objectifs et des stratégies partagés pour la gestion des pêcheries thonières de la région. La Feuille de route a notamment pour ambition de faire progresser de 40 000 tonnes par an d'ici à 2024 le volume de thon destiné au marché local dans la région. On notera qu'à ce jour, aucune méthode systématique n'a été mise en place pour mesurer cette évolution.

En 2015, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum ont adopté la Feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie<sup>5</sup>, qui définit des objectifs et des stratégies partagés pour la gestion des pêcheries thonières de la région. La Feuille de route a notamment pour ambition de faire progresser de 40 000 tonnes par an d'ici à 2024 le volume de thon destiné au marché local dans la région. On notera qu'à ce jour, aucune méthode systématique n'a été mise en place pour mesurer cette évolution.

## Mesures stratégiques recommandées

La présente note d'orientation n'aborde pas les mesures stratégiques de gestion recommandées dans l'étude Benefish 4 pour la pêche hauturière, car ces dernières ne relèvent pas du mandat de la CPS. Elle met l'accent sur les mesures stratégiques à mettre en place pour améliorer les données servant à mesurer les retombées de la pêche hauturière. Voici les mesures à adopter en priorité pour les différents types d'avantages tirés de la pêche :

**PIB :** a) Les services nationaux des pêches devraient participer davantage à la construction du PIB, en travaillant dans un premier temps avec les services nationaux de la statistique. À plus long terme, il convient d'envisager de mener des travaux supplémentaires pour améliorer et normaliser la méthode de calcul de la contribution de la pêche au PIB. b) Dans le calcul du PIB, la transformation du poisson est comptabilisée en dehors du secteur formel de la pêche. Or, c'est précisément à ce niveau que la plupart des retombées positives de la pêche hauturière seront générées à l'avenir. Ainsi, il est nécessaire d'élaborer un cadre conceptuel pour quantifier les avantages découlant de la transformation du poisson dans la construction du PIB et y ajouter la part de la pêche (création d'un secteur d'activité « pêche et transformation du poisson »).

**Exportations :** La comptabilisation des transbordements de thon sous forme d'exportations devrait faire l'objet d'une attention accrue au niveau régional afin de garantir la cohérence des méthodes à l'échelle de la région et leur compatibilité avec les directives appliquées par les services de la statistique, de sorte que les informations sur les exportations de thon soient pertinentes et comparables.

**Recettes publiques :** a) S'il existe des écarts considérables entre les montants des droits d'accès communiqués par les organismes publics au sein d'un même pays, ces montants doivent faire l'objet d'un rapprochement ; et b) dans un souci de bonne gouvernance et de comptabilisation de toutes les recettes générées par le secteur de la pêche, les rapports annuels des services des pêches devraient inclure une liste de contrôle des droits d'accès et des autres recettes publiques issues de la pêche (par exemple, droits de licence pour la pêche intérieure).

**Emploi :** Il apparaît clairement que les services nationaux de la statistique ne connaissent pas nécessairement les catégories d'informations à recueillir sur les emplois associés au secteur de la pêche ni les méthodes de collecte à employer, surtout pour la pêche hauturière. Une connaissance technique approfondie du secteur de la pêche s'impose pour recueillir des informations pertinentes. Les services des pêches devraient solliciter de manière proactive les services de la statistique afin de participer à la conception des enquêtes visant à recueillir des informations comparatives utiles sur l'emploi dans le secteur de la pêche.

**Nutrition :** La priorité est de suivre l'évolution de la part grandissante de la production hauturière dans l'approvisionnement alimentaire régional au moyen d'une méthode systématique.

<sup>5</sup> Accessible à l'adresse suivante : <https://purl.org/spc/digilib/doc/xnc9f>.